

Des bénévoles à notre service : les équipiers du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF)

Le CCFF constitue la cellule Feux de Forêts de la Réserve Communale de Sécurité Civile prévue par la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004.

Il se définit par le rassemblement (sous l'autorité du maire qui assure la présidence et nomme un président délégué pour le représenter), de **BÉNÉVOLES d'une Commune unis par l'intérêt qu'ils portent à la protection de la forêt, de leur ville, de sa population et de son environnement.**

Il est rattaché à une association départementale qui apporte un appui en matière de coordination, de formation de bénévoles et d'échanges de bonnes pratiques.

LE CHAMP DE COMPÉTENCES du CCFF EST LE SUIVANT :

- ✓ Développer et entretenir auprès de la population résidente et estivale la connaissance et le respect de la forêt
- ✓ L'informer sur les risques que comporte la vie en milieu forestier.
- ✓ Responsabiliser la population par rapport au respect de la forêt et aux risques d'incendies.
- ✓ Tenir à jour l'état des risques et des ressources.
- ✓ Assurer sous l'autorité du Maire la coordination et la surveillance du débroussaillage des domaines publics et privés.
- ✓ Apporter son concours aux Services de Secours à l'ONF et aux services de Police.

Ces missions se déclinent tout au long de l'année afin de préparer la période de plus forte sollicitation à savoir les mois de juillet et d'août, voire septembre.

Se former aux bonnes pratiques (localisation, alerte,...), apprendre à se connaître, se faire connaître, apprendre à conduire notre véhicule tout terrain, apprendre à se repérer sur les pistes DFCI et dans les massifs, effectuer ou faire effectuer certains travaux d'entretien, assurer une sensibilisation de la population et du monde scolaire,... constituent autant de missions auxquelles il convient de s'investir tout au long de l'année.

Durant la période d'été, les équipiers assurent une présence effective (par binôme a minima) sur les massifs pour détecter au plus tôt tout départ de feu et transmettre l'alerte aux services d'intervention.

Cette mission est prioritaire, elle sollicite les équipiers selon un planning établi collectivement en juin en tenant compte des disponibilités et des contraintes de chacun. Une procédure sanitaire dans le contexte COVID a été mise en œuvre lors de chacune de nos patrouilles de l'été 2020 et a permis aux équipiers d'assurer leurs patrouilles dans des conditions satisfaisantes.

Atteindre un nombre d'équipiers « adapté » permet donc d'assurer cette mission de la manière la plus efficace possible et en limitant l'implication de chaque équipier.

Dans ce cadre le CCFF a besoin de nouveaux volontaires désireux de protéger nos forêts et prêts à participer à la prévention incendie de notre beau village qu'est Bandol.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à contacter Michel MONCLAR, Président délégué du CCFF au 06 20 61 03 86 ou par messagerie : monclarmichel@gmail.com.

Merci d'avance.